

*Les crédits*

est un peu trop dure. Je regarde autour de moi et je ne vois personne qui porte la robe. . .

**Une voix:** Sauf vous.

**Mme Clancy:** Non, je n'ai pas cette prétention. Je crois que la présidente du Sous-comité sur la condition féminine, la députée de Don Valley-Nord, partage mon avis. En ce qui concerne cette question, je sais que nous sommes d'accord.

**M. Milliken:** Il y a peut-être un certain temps qu'elle n'a pas relu le récit.

**Mme Clancy:** Peut-être, mais la plupart d'entre nous nous souvenons de l'histoire. C'est la première fois qu'on nous a chargées d'une multitude de péchés.

De plus, pour en revenir à l'aspect sérieux de la question, nous avons l'affaire Butler. Dans cette cause, la Cour suprême du Canada a maintenu les dispositions du Code criminel sur l'obscénité, soutenant que, même si elles brimaient la liberté d'expression, elles constituaient une restriction raisonnable, comme il est prévu à l'article 1, qui parle de «limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Ce passage peut sembler bien aride, mais il témoigne d'une conception extraordinaire de la liberté.

Il a été reconnu que les actes violents et dégradants représentés dans la pornographie portaient atteinte à l'égalité et à la dignité des femmes. Y aurait-il des gens à la Chambre qui sont en désaccord là-dessus? Je ne le crois pas. Je suis même certaine qu'il n'y en a pas. Je ne crois pas que quiconque à la Chambre se porte à la défense des productions pornographiques abjectes qui, hélas, ont circulé au Canada. Tous les députés, je pense, sont conscients que ce genre d'ordure fait du tort aux femmes, tant pour ce qui est des rapports des hommes avec les femmes en général que du point de vue des attaques directes à la dignité et à l'égalité des femmes.

Sans le Programme de contestation judiciaire, il n'y aurait pas eu d'affaire Butler. Où en serions-nous? Il nous faudrait toujours faire face au même problème d'inégalité.

Il y a aussi l'affaire Albrecht dans laquelle les tribunaux ont décidé qu'une femme a droit à la moitié des prestations du Régime de pensions du Canada de son conjoint en cas de séparation ou de divorce. Combien d'entre nous

ont eu à faire face à une situation du genre lorsque des gouvernements d'une ou l'autre formation politique ont, à divers moments, commis des erreurs en modifiant la loi.

Le gouvernement libéral a été le premier à la modifier et a aboli cette disposition à sa deuxième tentative. Le gouvernement conservateur a suivi son exemple.

Dans une affaire portée devant elle grâce au Programme de contestation judiciaire, la Cour suprême du Canada a enfin rendu une décision finale qui assure la protection des femmes. Sans le Programme de contestation judiciaire, le carrousel législatif aurait continué de tourner encore longtemps.

Dans une quatrième affaire, qui a trait aux journaux canadiens, la Cour suprême a maintenu, pour les femmes et enfants canadiens qui se font violer, le droit de refuser que leur nom soit divulgué aux médias. C'est encore une fois, au fond, une question de protection de la vie privée, une question de choix.

Je pourrais continuer longtemps ainsi, mais il suffit de dire que, dans ce cas précis, le Programme de contestation judiciaire a joué un rôle crucial et fondamental dans la promotion des droits de la femme. Beaucoup d'affaires sont encore devant les tribunaux. Beaucoup de mesures discriminatoires restent encore à radier.

Dix ans après l'entrée en vigueur de la charte, la situation n'est pas rose d'après le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Les femmes portent peu d'affaires devant les tribunaux, et les hommes invoquent la charte pour s'en prendre aux mesures de protection des femmes et aux avantages arrachés de haute lutte.

Le conseil consultatif ajoute que beaucoup de choses restent à faire: «Il faut éliminer les entraves qui bloquent, pour les femmes, l'accès aux tribunaux.» Il faut faire valoir plus souvent en cour les interprétations de l'égalité qui importent pour les femmes.

Je ne vois pas comment il serait possible d'être plus clair. Je ne vois pas comment il pourrait être plus évident que ce qui s'est passé ici est un simulacre et une attaque contre la majorité des citoyens de ce pays.

C'est une honte. C'est un mot que nous utilisons dans cette Chambre, parfois à la légère, mais pas dans ce cas. C'est le coeur lourd que ceux de ce côté de la Chambre regardent le gouvernement et lui disent qu'il devrait avoir honte!